

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Direction des moyens généraux - Acquisition de véhicules divers et d'un tracteur compact (programme 2007) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules et de tracteur (programme 2007) de la Communauté Urbaine de Bordeaux, notre Etablissement Public lance un appel d'offres ouvert.

La Direction des moyens généraux a mis au point un dossier de consultation des entreprises sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il est composé de 8 lots, qui feront chacun l'objet de marché séparé.

Le détail des lots est le suivant :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Estimation en € HT</i>
1	16 berlines à moteur bicarburation (segments B1/B2)	147 157
2	1 berline de direction essence (segment M2)	19 231
3	5 fourgonnettes (VU et VP) à moteur bicarburation	49 164
4	3 fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel	76 087
5	3 fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel, équipés d'une prise de force	137 960
6	1 châssis porteur équipé d'un plateau et d'une grue auxilliaire pour une CU 2500 kg minimum	41 806
7	1 châssis porteur de 19 T de PTAC équipé d'une benne basculante et d'une grue auxilliaire	104 515
8	1 tracteur compact diesel équipé d'un plateau de tonte et d'une remorque à plateau basculant	20 903
Total de l'estimation en € HT		596 823

Les délais d'exécution de chaque lot sont les suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Délai d'exécution maximum imposé</i>
1	16 berlines à moteur bicarburation (segments B1/B2)	12 semaines
2	1 berline de direction essence (segment M2)	12 semaines
3	5 fourgonnettes (VU et VP) à moteur bicarburation	14 semaines
4	3 fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel	16 semaines
5	3 fourgons tôlés haut de 3,5 T de PTAC à moteur diesel, équipés d'une prise de force	20 semaines
6	1 châssis porteur équipé d'un plateau et d'une grue auxiliaire pour une CU 2500 kg minimum	18 semaines
7	1 châssis porteur de 19 T de PTAC équipé d'une benne basculante et d'une grue auxiliaire	20 semaines
8	1 tracteur compact diesel équipé d'un plateau de tonte et d'une remorque à plateau basculant	8 semaines

Ces délais partent à compter de la date de notification du marché au titulaire.

L'opération est estimée à 596.823,00 € HT.

La dépense d'investissement sera prévue au Budget Principal de l'exercice 2007, conformément aux dispositions prévues au PPI 2006-2010, sur les imputations suivantes :

- chapitre 21, article 2182, fonction 0200, CRB AA10, programme GAB00
- chapitre 21, article 21571, fonction 8210, CRB O100, programme VEB00
- chapitre 21, article 2182, fonction 0260, CRB A720, programme CBB00

La dépense de fonctionnement sera prévue au Budget Principal de l'exercice 2007, sur les imputations suivantes :

- chapitre 011, article 6156, fonction 0203, CRB AA10
- chapitre 011, article 6355, fonction 8122, CRB AA10

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le dossier de marché, est à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage de l'Hôtel Communautaire).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

- à signer le(s) marché(s) à intervenir avec le(s) prestataires qui aura(ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.I.1^{er} dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006**

M. ODETTE EYSSAUTIER

